

## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Selon le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Avenant au bail d'habitation : 300 euros HT partagés par moitié entre bailleur et locataire.  
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème établi le 15 septembre 2014**

**Honoraires à la charge du vendeur**

BAREMES HONORAIRES T.T.C AU 01/01/2014 VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS A BATIR	
Prix de vente net vendeur	Honoraires
De 0 à 15 000 Euros	3 500 Euros
De 15 001 à 30 000 Euros	4 000 Euros
De 30 001 à 45 000 Euros	4 750 Euros
De 45 001 à 60 000 Euros	5 500 Euros
De 60 001 à 75 000 Euros	6 250 Euros
De 75 001 à 90 000 Euros	7 000 Euros
De 90 001 à 105 000 Euros	7 750 Euros
De 105 001 à 120 000 Euros	8 500 Euros
De 120 001 à 135 000 Euros	9 250 Euros
De 135 001 à 150 000 Euros	10 000 Euros
Pour les prix net vendeur supérieur à 150 001 Euros, les honoraires sont de 7 % T.T.C du prix net vendeur	

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'une délégation de mandat dans le cadre fichier partagé, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé et sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.